Sujet: La Centrale

Date: Wed, 10 Aug 2016 07:12:17 +0000

De : Pour :

Copie à :

Mesdames, Messieurs,

Je reviens vers vous à la suite de la réunion organisée le 28 juillet dernier, salle Lafage à la Croix de Pierre à propos du restaurant la Guinguette « la Centrale », installé sur l'Ile du Ramier face à la rue de la Digue.

De nombreux témoignages relatant des nuisances sonores, m'ont conduit à vous rencontrer, afin d'établir un état des lieux exhaustif, partagé et de trouver ensemble une, ou des solutions dans l'intérêt général.

Pour rappel, cet établissement fait l'objet d'une autorisation temporaire d'exploitation jusqu'au 4 septembre prochain.

Après avoir constaté que le restaurant avait été verbalisé qu'une seule fois depuis le début juin, en raison de nuisances sonores, ce restaurant respecte en tout point la règlementation en vigueur applicable à ce type d'établissement.

Cette situation a d'ailleurs été confirmée par les services présents lors de cette réunion.

Tout le monde s'accorde à dire que c'est peut-être la configuration du site qui est facteur d'amplificateur de bruit. Soucieux de la tranquillité des habitants du quartier, c'est en ma qualité de Maire du quartier de la Croix de Pierre, que j'ai aussitôt imposé aux gérants de cet établissement de nouvelles conditions d'exploitation :

- 1 Extinction de la musique à une heure du matin du dimanche au vendredi et à deux heures le samedi soit une heure avant la législation suivie de l'évacuation des clients.
- 2- Mise en place d'un service spécifique dédié à la surveillance et à la gestion du parking (parking se situant entre le club de l'aviron et la Centrale), afin d'éviter toute gêne collatérale cris de riverains, bruit de véhicules à moteur.....
- 3- Interdiction de déposer quotidiennement les bouteilles en verre dans le récup verre mis à disposition sur le parking à la fermeture de l'établissement. Ce dépôt doit s'effectuer en journée uniquement.

Ces dispositions viennent en complément des mesures acoustiques déjà réalisées à deux reprises à partir de la Résidence Beaulieu (rue de la Digue) et du Pont du Stadium.

J'ai sollicité, mon collègue, Monsieur Jean-Jacques Bolzan, Adjoint au Maire, en charge de la lutte contre les nuisances sonores en ville pour que de nouvelles mesures acoustiques soient renouvelées à partir des appartements de certains occupants de la résidence ci-dessus mentionnée.

Franck Biasotto

Catherine PERIES Secrétariat de M. Franck BIASOTTO Adjoint au Maire - Maire de Quartier Tel: 05.67.73.84.68

Mail: franck.biasotto@mairie-toulouse.fr